

**Bourses de recherche d'une année pour doctorants de Sorbonne Université dans le cadre d'un doctorat classique, une codirection ou une cotutelle de thèse –
Volet 1 (types A, A1, A2)**

= *Forschungstipendien – Jahresstipendien für Doktoranden / Research Grants - One Year Grants for Doctoral Candidates*

= *Forschungstipendien – Bi-national betreute Promotionen / Cotutelle
Research Grants – Bi-nationally Supervised Doctoral Programmes/Cotutelle*

Appel à candidatures

Dans le cadre de son Programme d'excellence avec Sorbonne Université, le DAAD propose depuis 2017 un programme exclusif de bourses de mobilité réservé aux doctorants, aux post-doctorants ainsi qu'aux enseignants-chercheurs et chercheurs de Sorbonne Université.

Le volet 1 de ces bourses de recherche est destiné aux doctorants, toutes disciplines confondues, de Sorbonne Université qui souhaitent effectuer un séjour de recherche d'une année (dans le cadre d'un doctorat classique (**type A**), d'une codirection binationale (**type A1**), d'une cotutelle de thèse (**type A2**)) en Allemagne dans un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur ou instituts de recherche extra-universitaires publics ou reconnus par l'État allemand.

Qui peut postuler ?

Type A : Tout doctorant titulaire d'un master ou équivalent souhaitant effectuer un séjour de recherche en Allemagne.

Type A1 : Tout candidat titulaire d'un master ou équivalent inscrit en codirection binationale de thèse entre la France et l'Allemagne. (Fournir une copie de l'accord de codirection)

Type A2 : Tout candidat titulaire d'un master ou équivalent inscrit en cotutelle de thèse entre la France et l'Allemagne. (Fournir une copie de la convention)

Que subventionne-t-on ?

Type A : Bourse de recherche d'une année dans le cadre d'un doctorat classique

Type A1 : Bourse de recherche dans le cadre d'une codirection binationale
Le doctorat en codirection binationale est effectué en France (Sorbonne Université), mais supervisé à la fois par un professeur de l'établissement d'enseignement supérieur en France ainsi que d'un enseignant chercheur de l'institution d'accueil en Allemagne. Le projet est coordonné par les deux directeurs, mais le diplôme de docteur est délivré par l'université française.



Type A2 : Bourse de recherche dans le cadre d'une cotutelle de thèse

Basé sur une convention individuelle entre les deux établissements (allemand et français) du candidat, le doctorat en cotutelle de thèse est réalisé en concertation avec un enseignant-chercheur de l'université d'accueil en Allemagne. Le doctorant reçoit un diplôme de docteur conféré conjointement par les deux établissements.

Le projet de recherche doit être réalisé en concertation avec un enseignant-chercheur de l'établissement d'accueil allemand.

Durée

Type A : 1 année à partir du 1^{er} octobre. Aucune prolongation n'est possible.

Type A1 : La bourse peut aller jusqu'à 24 mois maximum. L'avis de bourse comporte dans un premier temps une durée de bourse de 12 mois. La prolongation dépend des performances du boursier au courant de la première année.

Type A2 : La bourse peut aller jusqu'à 24 mois maximum. L'avis de bourse comporte dans un premier temps une durée de bourse de 18 mois. La prolongation dépend des performances du boursier au courant des premiers 18 mois.

Les bourses type A1 et A2 peuvent éventuellement être échelonnées sur une certaine durée. La répartition des séjours en France, Allemagne et, le cas échéant, dans un autre pays doit être indiquée dans le projet de recherche ainsi que dans le planning. Les paiements sont suspendus pendant les séjours dans votre université d'origine.

Dates limites de dépôt de candidature

1er février 2021

Montant/Prestations

- Allocation mensuelle: selon le statut universitaire
861€ pour diplômés
1200€ pour doctorants
- Couverture sociale et assurance
- Forfait pour frais de voyage
- Allocation de recherche (forfait annuel)
- Frais de voyage et de séjour pour les directeurs de thèse pour un voyage de max. 10 jours par personne - les voyages prévus doivent être indiqués dans le planning du candidat.

Sous certaines conditions (e.a. séjour consécutif de plus de 6 mois), les boursiers pourront également bénéficier des prestations complémentaires suivantes : aide mensuelle au logement, supplément mensuel pour les membres de la famille accompagnant le boursier lors de son séjour (époux, épouse, enfants).

Critères de sélection

Pour décider de l'attribution de ses bourses et subventions, le DAAD France réunit une commission composée d'universitaires français et allemands.

La sélection réalisée par la commission s'appuie sur les critères suivants :

- projet de recherche cohérent, pertinent et bien préparé, dont le sujet n'est pas nécessairement en lien avec l'Allemagne ou la langue allemande, mais pour lequel le séjour en Allemagne constituerait une valeur ajoutée
- excellence universitaire et scientifique des candidats

Des documents supplémentaires attestant de la qualité du profil du candidat et de son engagement extrauniversitaire sont également pris en compte.

Conditions de candidature

- Avoir un diplôme de master ou équivalent en vue d'un doctorat (en règle générale, le dernier diplôme ne doit pas dater de plus de 6 ans et le début de la thèse ne doit pas dater depuis plus de 3 ans au moment du dépôt de la candidature)
- **Type A** : Être inscrit en doctorat classique à Sorbonne Université
- **Type A1** : Être inscrit en codirection binationale de thèse entre Sorbonne Université et un établissement d'enseignement supérieur allemand
- **Type A2** : Être inscrit en cotutelle de thèse entre Sorbonne Université et un établissement d'enseignement supérieur allemand (la convention peut être fournie ultérieurement)
- Avoir des connaissances linguistiques adaptées à la langue de travail et au projet de recherche (allemand ou anglais)
- Avoir des contacts préalables avec l'établissement d'enseignement supérieur, l'institut de recherche, la bibliothèque, les archives, etc.
- En règle générale, ces bourses sont destinées aux ressortissants français. Les ressortissants d'autres pays, à l'exception de l'Allemagne, peuvent poser leur candidature auprès du bureau parisien du DAAD à condition qu'ils soient domiciliés en France de façon permanente depuis au moins un an au moment du dépôt de leur dossier de candidature. Si ce n'est pas le cas, ils doivent s'adresser au bureau du DAAD ou à la représentation diplomatique allemande dans leur pays d'origine.
- Les demandes des candidats résidant en Allemagne depuis plus de 15 mois au moment du dépôt de leur dossier ne seront pas prises en compte.
- En règle générale, les bourses ne peuvent pas être cumulées avec les bourses d'autres organismes. Pour plus d'informations, veuillez contacter la responsable du programme (exception : [bourse de cotutelle](#) de l'Université franco-allemande)
- Conditions de candidature particulières pour les études de médecine : www.daad.de/extrainfo
- Merci de prendre connaissance des conditions générales du DAAD (disponible en pdf sur www.daad-france.fr → Trouver un financement → [conditions générales](#))



Deutscher Akademischer Austauschdienst
Office allemand d'échanges universitaires

Connaissances linguistiques

En règle générale, les candidats à une bourse du DAAD doivent passer le test de langue [onSET](#) attestant de leur niveau d'allemand et joindre à leur dossier de candidature le résultat de ce test. Néanmoins, si la langue de travail employée est autre que l'allemand (souvent l'anglais), de bonnes connaissances linguistiques dans cette autre langue sont requises et doivent être attestées.

Les exigences concernant le niveau de langue dépendent donc de la discipline et du projet de recherche du candidat.

Plus d'informations disponible en pdf sur www.daad-france.fr → Trouver un financement → [connaissances linguistiques](#)

Pour préparer linguistiquement le séjour en Allemagne, les boursiers peuvent bénéficier d'un financement par le DAAD :

- d'un cours de langue en ligne « Deutsch-Uni Online (DUO) » (www.deutsch-uni.com) pendant 6 mois, dès réception de l'avis de bourse
- si nécessaire : d'un cours de langue de 2, 4 ou 6 mois avant le début du séjour de recherche. Le DAAD décide de l'attribution et de la durée du cours de langue en fonction du niveau de langue et du projet de recherche des boursiers. La participation au cours de langue est obligatoire si la langue de travail à l'institut d'accueil est l'allemand
- d'un cours de langue choisi par le boursier pendant le séjour en Allemagne (prise en charge de 70 % du prix total)
- remboursement des frais pour l'examen TestDaF effectué après réception de l'avis de bourse ou pendant le séjour en Allemagne (remboursement)
- remboursement des frais pour l'examen DSH pour les boursiers ayant bénéficié d'un cours de langue au préalable

Renseignements

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires
Maison de la Recherche - Sorbonne Université Janique
Bikomo
28, rue Serpente
75006 Paris
Tél. : 01 53 10 57 81
Mél : bikomo@daad.de
Bureau : 512bis

Procédure de candidature

1. Lisez attentivement les recommandations importantes sur la procédure de candidature ci-dessous !
2. Consultez le guide de candidature (disponible en pdf sur www.daad-france.fr → Trouver un financement → Bourses du DAAD France et aide à la candidature).
3. Cherchez votre programme de bourses dans la base de données www.funding-guide.de (=Forschungsstipendien – Bi-national betreute Promotionen/Cotutelle - Bi-nationally Supervised Doctoral Degrees / Cotutelle).
4. Cliquez ensuite sur le bouton « Bewerbung einreichen / Submit application ») qui vous renvoie vers le [portail de candidature du DAAD](#).
5. **Choisissez la langue du portail (allemand ou anglais) !**

Recommandations importantes concernant la procédure de candidature

Avant de soumettre votre candidature, nous vous invitons à tenir compte des indications ci-dessous. Elles vous permettront de nous faire parvenir un dossier complet afin que nous puissions traiter les dossiers soigneusement et rapidement et les préparer pour la commission de sélection.

Renseignez-vous précisément sur la date limite de dépôt de candidature et prenez vos dispositions à temps. Les candidatures trop tardives ou incomplètes ne pourront malheureusement pas être prises en considération.

Le portail de candidature est accessible au plus tard 6 semaines avant la date limite de candidature.

La candidature se fait en ligne sur [portail de candidature du DAAD](#) jusqu'au 1er février (le portail ferme à minuit).

Contrairement aux [indications du site allemand](#), nous n'exigeons pas de traduction en allemand de l'ensemble des documents à joindre. Votre dossier doit être rédigé en français ou en anglais.

Pièces à joindre au dossier de candidature

1. Via le portail

- Le formulaire de candidature rempli (disponible sur le portail)
- Un CV complet (max. 3 pages)
- Le cas échéant, la liste des publications (max. 10 pages)
- Un exposé complet et précis du projet de recherche ainsi qu'une présentation des travaux de recherche entrepris jusqu'à présent, pouvant présenter un intérêt particulier pour l'attribution de la bourse et motiver un séjour en Allemagne (max. 10 pages)
- Un planning précis des travaux envisagés (calendrier, lieu(x), interlocuteur(s) prévu(s))
- L'inscription au doctorat à Sorbonne Université
- **Type A** : La lettre d'accueil d'un enseignant-chercheur ou d'une institution de recherche en Allemagne se référant au projet de recherche du candidat et confirmant la mise à disposition d'un poste de travail
- **Type A1** : l'accord de codirection de l'enseignant-chercheur allemand se référant au projet de recherche du candidat et confirmant la mise à disposition d'un poste de travail
- **Type A2** : Convention de cotutelle ou dans un premier un autre document faisant preuve de l'inscription en cotutelle (convention à fournir avant le début de la bourse) et confirmant la mise à disposition d'un poste de travail
- Une photocopie de tous les diplômes obtenus depuis le baccalauréat (baccalauréat inclus) ainsi que les relevés de notes correspondants. Le cas échéant, pour les candidats qui ne seraient pas issus du système académique français, des explications sur le système de notation.

NB : La copie des diplômes et attestations ne doit pas être certifiée conforme lors du téléchargement des pièces à joindre. Dans un premier temps, vous pouvez vous-même traduire certains documents (diplômes et relevés de notes) s'ils ne sont pas déjà en français, allemand ou anglais. Dans certains cas, l'administration du DAAD à Bonn pourrait exiger une traduction assermentée lors de l'attribution de la bourse.

- Si votre langue de travail en Allemagne sera l'allemand : le résultat du test linguistique [onSET](#) (moins de 2 ans) attestant du niveau d'allemand, obtenu après passage d'un test



Deutscher Akademischer Austauschdienst
Office allemand d'échanges universitaires

gratuit auprès d'un lecteur du DAAD en France. Les instituts Goethe et centres culturels allemands en France proposent également le onSET ou des tests équivalents. Les titulaires du DSH, du TestDaf, d'une licence d'allemand LCE ou du bac franco-allemand sont dispensés du test (fournir la copie justificative).

- Si votre langue de travail sera l'anglais : des justificatifs de la maîtrise de la langue anglaise (TOEFL, TOEIC,...)
- Le cas échéant, la copie du contrat doctoral
- Le cas échéant, d'autres documents qui peuvent appuyer votre candidature (p.ex. certificats de travail, de stage ou de bénévolat)

2. Par poste / par mail

- Un formulaire de recommandation (validé par les deux directeurs de thèse) – à télécharger sur le portail de candidature):

Afin de télécharger le formulaire, vous devez vous connecter au portail de candidature du DAAD et cliquer sur Personenförderung => Gutachten anfordern => Gutachterformular erzeugen (en anglais : Personal funding => Request for reference form => Generate reference form). Transmettez le formulaire par voie électronique à vos deux directeurs de thèse qui doivent le remplir et le signer.

Comme les recommandations sont confidentielles, elles devront être transmises directement par l'enseignant-chercheur, par voie postale ou par mail (bikomo@daad.de) à notre bureau à Paris. Le formulaire de recommandation rempli ne doit donc pas être transféré (uploadé) sur le portail avec les autres documents.

NB: En raison de la pandémie actuelle, les demandes dont les échéances sont fixées en 2020 peuvent être acceptées sans le formulaire de recommandation.

ATTENTION

Une fois votre candidature soumise sur le portail, nous communiquerons avec vous via la messagerie du portail. Merci de vérifier régulièrement si vous avez reçu un message et de nous répondre également via la messagerie du portail.

Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez l'avis de bourse (ainsi que tous les autres documents importants) également via le portail de candidature. Dès réception de l'avis de bourse, vous devrez le télécharger et l'enregistrer à nouveau sur le portail de candidature pour accepter la bourse. A défaut, la bourse ne pourra vous être attribuée.

Mise à jour : **juillet 2020**